



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés agricoles dans les Ardennes

Question écrite n° 4983

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur des difficultés agricoles rencontrées spécifiquement dans le département des Ardennes. En effet ce département fait face actuellement à des problèmes d'ampleur, se posant simultanément. Tout d'abord la fièvre catarrhale ovine (FCO) continue de sévir alors que seulement 10 à 15 % des pertes sont indemnisées à ce jour. Pour les bêtes décédées après le 1er janvier 2025, les éleveurs ne savent pas encore comment ils seront indemnisés, avec un versement des aides prévu au plus tôt en mai 2025, mais sans certitude. Il lui a été suggéré de mettre en place une priorisation des Ardennes pour les indemnisations nationales au regard de son caractère frontalier ainsi que du niveau des pertes et de mettre en place une veille sanitaire départementale afin d'améliorer la communication sur l'épidémie et la disponibilité des vaccins. Concernant la tuberculose bovine, une réapparition de la maladie a été observée dans des endroits où prolifère la population de blaireaux, identifiés comme les principaux réservoirs de la maladie. Il semble à M. le député qu'une politique de lutte contre la prolifération des blaireaux, dans les secteurs concernés de Monthois et Brières, représenterait un véritable intérêt général afin d'éviter une épidémie plus large de tuberculose bovine. Ensuite, la présence du loup dans les Ardennes est en augmentation. Les signalements se sont en effet multipliés ; ils font craindre un risque de formation de meutes. La réglementation actuelle, trop restrictive au niveau national et européen, empêche des actions adaptées à la réalité du terrain. Plusieurs demandes ont été formulées par les éleveurs, qu'il relaie ici : faire évoluer la réglementation sur le loup et faire reconnaître que certains territoires ne sont pas protégeables. Au niveau des haies agricoles, les attentes des agriculteurs sont grandes. Enfin, ce qui est perçu comme une surprotection du castor qui découlerait d'une suradministration et d'une surinterprétation de textes réglementaires, pose également des problèmes dans les pâtures. En effet, certaines d'entre elles ne sont actuellement plus exploitables en raison des dommages causés par les castors. Il tient donc à soumettre l'ensemble de ces problématiques à son attention afin d'obtenir des réponses et à la remercier de son écoute pour le territoire des Ardennes, qu'elle a déjà eu l'occasion de manifester.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4983

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025